

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU 11 AVRIL 2023

Secrétaire de séance: M. TERRAPON Nicolas

Absents Excusés :

Représentés : Mme LETOUBLON Isabelle, M. VUILLEMIN Charly

Mme LETOUBLON Isabelle donne procuration à Mme RENAUD Marlène

M. VUILLEMIN Charly donne procuration à Mme VUILLEMIN Maddy

- **Approbation des comptes de gestion 2022 (budgets général, bois, CCAS)**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2022 pour le budget général et les budgets annexes bois et CCAS.

- **Présentation et vote des comptes administratifs 2022**

Mme le Maire présente les comptes administratifs 2022

	budget général	bois	CCAS	Total
solde 2021	162 350.32	39 349.02	2 123.53	203 822.87
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 886.46	4 894.00		
RECETTES	46 606.39	0.00		
BILAN	- 30 280.07	- 4 894.00		- 35 174.07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	171 591.28	66 084.62		
RECETTES	252 573.02	66 430.07	300.00	
BILAN	80 981.74	345.45	300.00	81 627.19
BILAN 2022	50 701.67	- 4 548.55	300.00	46 453.12
SOLDE 2022	213 051.99	34 800.47	2 423.53	250 275.99

Les comptes administratifs sont approuvés par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **Affectation des résultats 2022**

Pour le budget général, le conseil municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 245 743.85 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Au compte d'investissement recettes 1068 : 30 268.33 €

Le reste en report de fonctionnement au compte R002 : 215 475.52 €

Les résultats du budget CCAS ont été intégrés dans le budget général, suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2022.

Pour le budget bois, le conseil municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 34 794.47 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme

suit :

Au compte d'investissement recettes 1068 : 3 194.00 €

Le reste en report de fonctionnement au compte R002 : 31 600.47 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces 2 délibérations d'affectation de résultat.

• **Présentation et vote des budgets primitifs 2023**

	budget général	bois		Total
solde 2022	213 051.99	34 800.47	2 423.53	250 275.99
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	101 804.00	5 200.00		
RECETTES	40 274.00	0.00		
BILAN	-61 530.00	-5 200.00		- 66 730.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	249 031.00	119 600.00		
RECETTES	249 697.00	128 000.00		
BILAN	666.00	8 400.00		9 066.00
BILAN 2023	-60 864.00	3 200.00		- 57 664.00
SOLDE 2023	154 611.52	38 000.47		192 611.99

Le budget primitif est adopté par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

• **Vote des taux des deux taxes directes locales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal augmente de 3 % par rapport à 2022 les taux de la taxe du foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation

- fixe à l'unanimité les taux d'imposition de 2023 des 3 taxes directes locales :
 - Taxe foncier bâti : 24.10 %
 - Taxe foncier non bâti : 11.26 %
 - Taxe habitation 11.93 %

Résultat du vote, 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

• **Devis travaux de la chapelle**

Mme le Maire souhaite que les allées en gravier soient refaites avant l'inauguration du 10 juin 2023. Après avoir vu avec les employés intercommunaux, il serait préférable de faire appel à une entreprise. La société PR3T à Charquemont nous a fait une proposition : 5 746 € ht (5 897€ ttc).

Ces travaux consistent en :

- transfert de matériel pelle, manuscopique et benne
- décaissement des allées et évacuation des déblais
- fourniture et pose de géotextile
- fourniture et pose de gravier
- fournitures diverse

Ce devis est validé à l'unanimité.

- **Devis entretien annuel de l'orgue**

En accord avec les communes de LE NARBIEF et de LA BOSSE et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le devis de M. CHANON concernant l'entretien annuel de l'orgue de l'église du Bizot montant du devis :

751.20 € (exonéré de TVA) (+74 €/2022)

Les participations des communes seront les suivantes :

LE BIZOT 50 % = 375.60 €

LE NARBIEF 25 % = 187.80 €

LA BOSSE 25 % = 187.80 €

- **Devis voirie 2023**

Suite à la réunion du 07 mars, l'entreprise FCG et AEL BTP ont fourni des devis pour la VC1 (route du Piot) :

AEL : 25 765.23 € ht (30 918.28 € ttc) travaux de terrassement

FCG : 7 020.00 € ht (8 424.00 € ttc) bicouche

Total 32 785.23 € ht (39 342.27 € TTC)

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces 2 devis.

Pour rappel le devis 2021 pour le dossier de DETR pour la route du Piot en enrobé s'élevait à 48 104.88 € ttc et le centre du village à 19 200 € ttc.

La demande de subvention a été faite pour 57 371.40 € ht.

AEL fourni aussi un devis pour la pose d'une glissière de sécurité (route du Bizot au Mémont) 5 726 € ht (6 871.20 € ttc).

Le conseil par 4 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention décide ne pas retenir ce devis.

- **Devis travaux toiture Eglise**

L'entreprise HORY MARCAIS propose des travaux de démoussage d'une partie de la toiture de l'église (720 m²) pour un montant de 4 207.68 € ttc.

La majorité n'est pas favorable pour ce devis.

- **Achat de vaisselle**

Mme le Maire propose l'achat de verres pour la salle de convivialité.

Le conseil municipal décide l'achat de verres auprès de la société Henri Julien à BETHUNE pour la somme de 347.90 € ttc.

Cette dépense sera inscrite au BP 2023 en dépenses d'investissement, compte 2188.

- **Droit de préférence parcelle A 325 Aux retenues**

Mme Le Maire expose que M. Claude BRISEBARD vend une parcelle boisée située Aux Retenues A 325. Comme cette parcelle est contiguë à la forêt communale, nous pouvons opter pour notre droit de préférence.

Surface : 2ha 37a 36ca Prix 30 000 €

Le conseil municipal propose d'aller voir cette parcelle avant de prendre une décision.

Affaire JACQUIER

Mme le Maire donne lecture d'un mail du service Prévention Expulsion locative.

Projet de micro crèche par Mme MAINIER Léa

Ce projet sera revu quand les lieux loués seront disponibles.

Travaux de l'Etang de Noël Cerneux

Les travaux de réfection de l'Etang de Noël Cerneux vont commencer.

Une réunion sur le terrain est prévue prochainement pour le constat d'huissier du chemin avant travaux.

Affaires diverses

- Hommage à Mme Le Maire de la Chenalotte, samedi 06 mai à 15h
- Remerciement décès famille TRIMAILLE
- Anniversaire de Jacqueline, le samedi 20 mai à 16h.

Fin de séance à : 23h15